



*Spirale – Revue de Recherches en Éducation*

**Appel à contributions pour le numéro thématique 78  
(octobre 2026)**

***L’interprofessionnalité dans et autour de l’École :  
conditions, apports et limites d’une action publique***

Christelle DORMOY  
CIREL-Récifes (ULR 4354), université de Lille  
Chercheuse associée au CRESPPA-CSU (UMR 7217)

Francis LEBON  
CERLIS (UMR 8070), université Paris Cité

Ornela MATO  
Laboratoire CIREL-Récifes (ULR 4354), université de Lille  
Chercheuse associée à l’IDHES, Nanterre (UMR 8533)

L’injonction au partenariat a démarré au sein de l’Éducation nationale dès les années 1970 (van Zanten, 2011) et n’a cessé par la suite de se renforcer, d’abord avec la politique d’éducation prioritaire et sa logique de territorialisation de l’action publique au début des années 1980, puis avec la « montée des dispositifs » (Barrère, 2013) liée à l’accentuation de la décentralisation de l’action publique. Pour faire face aux plus ou moins « *nouvelles* » *problématiques éducatives* »<sup>1</sup> (Moignard, 2018), les professionnel·le·s des établissements scolaires sont ainsi de plus en plus sommé·e·s non seulement de nouer des « partenariats » (Sarfati, 2013 ; Devos-Prieur & Loubet-Gauthier, 2002 ; Garnier, 2003) mais aussi, plus que de déléguer et/ou de travailler en parallèle, de véritablement « coopérer », « travailler en équipe », de nouer des « *alliances éducatives* »<sup>2</sup> avec des professionnel·le·s issu·e·s de différents groupes (Kherroubi & Lebon, 2017). Il s’agit donc de collaborations variées entre groupes professionnels établis ou plus ou moins précaires, qualifiés et légitimes.

À la fois réceptacle et actrice de ce processus de mise en partenariat, l’École s’en trouve transformée bien que la forme scolaire résiste en partie face à des formes d’éducation moins formelles (Baluteau, 2017 ; Garnier, 2018), posant la question de l’ouverture de l’École ou de son extension dans d’autres domaines de la vie sociale.

Cette collaboration interprofessionnelle prend place à l’intérieur même des établissements (nous nous intéresserons dans ce numéro à ceux de l’enseignement primaire et secondaire français) avec non seulement l’injonction à la coopération inter-enseignant·e·s rendue obligatoire par les heures de concertation prévues dans le service – mais aussi avec d’autres professionnel·le·s : chef·fe·s d’établissement, documentalistes, conseiller·ère·s d’éducation-psychologues (COP), conseiller·ère·s principal·e·s d’éducation (CPE) et assistant·e·s d’éducation (AED) dans le secondaire ; membres du réseau d’aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), agent·e·s territoria·ux·les spécialisé·e·s dans les écoles maternelles (ATSEM) (Garnier, 2010) et animateur·rice·s péri-scolaires dans le primaire ; auquel·le·s

<sup>1</sup> De la lutte contre l’échec scolaire, le décrochage (voir Gilles, Potvin & Tièche, 2012), les stéréotypes de genre, etc... au profit d’un système scolaire plus inclusif et moins reproducteur, si ce n’est amplificateur, des inégalités sociales et genrées des destinées sociales et professionnelles.

<sup>2</sup> Voir le colloque international éponyme tenu à l’université de Cergy-Paris en mars 2021.

s'ajoutent les accompagnant·e·s des élèves en situation de handicap (AESH) (Belmont, Plaisance & Vérillon, 2011), les services civiques, médecins et infirmier·ère·s scolaires, intervenant·e·s municipa·ux·les, assistant·e·s socia·ux·les, éducateur·ice·s spécialisé·e·s (Chauvière & Fablet, 2001), salarié·e·s et/ou bénévoles associatif·ve·s, etc. (Moignard & Rubi, 2013). À ces très nombreux·ses partenaires qui peuvent se rencontrer et échanger à l'intérieur des établissements, s'ajoutent tou·te·s celles/ceux se trouvant à l'extérieur : cadres de l'Éducation nationale, élus et salarié·e·s municipa·ux·les, assistant·e·s de service social, personnels des Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), orthophonistes...

Dans un contexte marqué par la baisse des vocations pour les carrières enseignantes, symptomatique des difficultés structurelles d'exercice du métier (Garcia, 2023), nous nous interrogerons sur les conditions et formes effectives de ces différents partenariats, ce qu'ils apportent et ce qu'ils coûtent aux différent·e·s professionnel·le·s qu'ils mettent en lien, ce que les uns et les autres engagent pour les rendre plus efficaces selon les objectifs visés, si toutefois ces derniers sont convergents selon les partenaires. Dans le cadre de ce numéro, nous nous intéresserons aux différentes relations interprofessionnelles évoquées – y compris celles qui échouent –, dans les premiers et seconds degrés de l'enseignement français, et selon les points de vue des (potentiels) partenaires. Nous questionnerons donc les territoires et objectifs des différents groupes professionnels et comment ils s'articulent entre eux, mais aussi les alliances qu'ils mettent en place et les tensions et conflits qui peuvent découler de ces collaborations incitées par les « *nouvelles* » *problématiques éducatives* » (Moignard, 2018) souvent associées à des dispositifs : échec, violence, décrochage, climat, harcèlement ou inclusion scolaires, ouverture culturelle de l'école, laïcité, santé, etc. Nous serons attentif·ve·s à la manière dont les situations de collaboration modifient le contenu du travail des différents groupes professionnels et de quelle manière cette redéfinition peut être inégale selon leurs rôles, leurs statuts et leurs légitimités. Nous pourrions également envisager des contributions qui éclaireraient les inégalités territoriales créées par des actions publiques locales spécifiques orientées vers certains types de partenariats (Rancon, 2018 ; Morel & Pesle, 2020). Des articles théoriques sur la notion d'interprofessionnalité en milieu scolaire ; ceux proposant des analyses de pratiques et de formes du travail partenarial ; ou encore d'autres offrant un focus sur la relation entre un ou des métiers spécifiques ; ou d'autres études de cas reposant sur la collaboration interprofessionnelle, sont les bienvenues, sans exclusive.

### Bibliographie

- Baluteau F. (2017) *L'école à l'épreuve du partenariat*. Paris : L'Harmattan.
- Barrère A. (2013) « La montée des dispositifs : un nouvel âge de l'organisation scolaire » – *Carrefours de l'Éducation* 36 (95-116).
- Belmont B., Plaisance E. & Vérillon A. (2011) « Conditions d'emploi des auxiliaires de vie scolaire et qualité de l'accompagnement des élèves handicapés » – *RFP* 174 (91-106).
- Chauvière M. & Fablet D. (2001) « L'instituteur et l'éducateur spécialisés. D'une différenciation historique à une coopération difficile » – *RFP* 134 (71-85).
- Devos-Prieur O. & Loubet-Gauthier E. (2002) « Incidence des modes de partenariat à l'école élémentaire sur la polyvalence des maîtres et sur les représentations des élèves » – *Recherche et Formation - Pour les Professions de l'Éducation* 41 (153-170).
- Garcia S. (2023) *Enseignants : de la vocation au désenchantement*. Paris : La Dispute.
- Garnier B. (2018) « L'éducation informelle contre la forme scolaire ? » – *Carrefours de l'Éducation* 45 (67-91).
- Garnier P. (2003) *Faire la classe à plusieurs. Maîtres et partenariats à l'école élémentaire*. Rennes : PU de Rennes.
- Garnier P. (2010) « Transformations de la collaboration entre enseignants et personnel de service à l'école maternelle : entre principes et pratiques » – *Les Sciences de l'Éducation - Pour l'Ère nouvelle* 43 (101-119).
- Gilles J. L., Potvin P. & Tièche Christinat C. (éds.) (2012) *Les alliances éducatives pour lutter contre le décrochage scolaire*. Berne : Peter Lang.

- Kherroubi M. & Lebon F. (2017) « Regards sur les mondes professionnels de la “co-éducation”. Introduction au dossier » – *Les Sciences de l'Éducation - Pour l'Ère Nouvelle* 50 (7-23).
- Moignard B. & Rubi S. (2013) « Des dispositifs pour les élèves perturbateurs. Les collèves à l'heure de la sous-traitance ? » – *Carrefours de l'Éducation* 36 (47-60).
- Moignard B. (2018) « Les “nouvelles” problématiques éducatives. Construction de l'objet » – *RFP* 202 (65-75).
- Morel S., Pesle M. (2020) « Approches territoriales et partenariales de la réussite éducative » – *Les Sciences de l'Éducation – Pour l'Ère Nouvelle* 53 (9-20).
- Rancon S. (2018) « Des démarches de participation dans la fabrique d'un projet local d'éducation. Instruments d'action publique et discours éducatifs » – *Les Sciences de l'Éducation - Pour l'Ère Nouvelle* 51 (37-61).
- Sarfati J. J. (2013) « Réflexions générales sur la politique de partenariat à l'école » – *Éducation et Socialisation* 34 (1-18).
- Van Zanten A. (2011) *Les politiques d'éducation*. Paris : PUF.

a supprimé:

#### Calendrier et consignes aux auteur.e.s

Janvier 2025: diffusion de l'appel à contributions  
15 mars 2025: Réception des projets d'articles  
15 avril 2025: Réponse aux auteur.e.s  
1<sup>er</sup> septembre : Livraison des articles par les auteur.e.s  
Septembre-décembre : travail des expert.e.s  
15 janvier 2026 : Retour des expertises aux auteur.e.s  
Janvier-mars 2026 : Navettes entre les auteur.e.s, les directeurs.rices du numéro et les expert.e.s  
Juin 2026: Livraison du dossier (articles dans leur version définitive accompagnés de la présentation du numéro)

#### Modalités de soumission des propositions

Nous attendons pour le 15 mars 2025 un résumé d'une page présentant le projet d'article envisagé, où les auteur.e.s indiqueront une problématique générale et le questionnement qui en découle sans omettre de préciser la question dans laquelle ils et elles s'inscrivent. Enfin, une liste des références bibliographiques mobilisées dans le cadre de l'étude entreprise sera jointe au résumé.

Vous veillerez à y indiquer également :

- vos noms et prénoms
- votre institution
- votre adresse postale professionnelle et une adresse électronique
- titre d'article

Les propositions sont à envoyer en fichier attaché (en format. doc ou docx) à :

[christelle.dormoy@univ-lille.fr](mailto:christelle.dormoy@univ-lille.fr)

[ornela.mato@univ-lille.fr](mailto:ornela.mato@univ-lille.fr)

[francis.lebon@u-paris.fr](mailto:francis.lebon@u-paris.fr)

Si vous souhaitez envoyer un article développé dès cette première échéance, nous le lirons avec la même attention.

Les propositions retenues donneront lieu à une proposition d'article qui n'excédera pas 35.000 signes (espaces compris), attendue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Elle sera rédigée en utilisant la feuille de style de la revue *Spirale*, en suivant strictement ses options rédactionnelles spécifiques, notamment en ce qui concerne la bibliographie :

<https://spirale-edu-revue.fr/Recommandations-aux-auteurs>

*Votre contribution sera soumise à un logiciel anti-plagiat avant le processus d'expertise, la revue ne publiant que des articles originaux.*